

Jean-Baptiste DURAND - DDA & ASSOCIES

AVOCAT AU BARREAU DE TOULON

Le Millénium - 145 Place Général de Gaulle - 83160 LA VALETTE DU VAR

Tél. : 04.94.61.06.49 - Fax : 04.94.23.50.66 - Mail : contact@dda-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

**Sur la commune de TOULON (83), un APPARTEMENT
situé au 1^{er} étage de l'immeuble sis 57 Avenue François Cuzin.**

Cet appartement constitue le lot de copropriété numéro 4 de l'ensemble immobilier sus-désigné, ledit immeuble élevé de six étages sur rez-de-chaussée, figurant au cadastre de ladite commune sous la section CI n°157, lieudit « 17 Avenue François Cuzin », pour une contenance de 2 a 60 ca.

L'appartement, situé au 1er étage dudit immeuble A, côté gauche, d'une superficie privative Carrez de 56,20 m² et superficie annexe de 5,40 m², est composé d'un couloir de distribution desservant :

- Côté sud : une grande pièce principale, ainsi qu'une partie salon actuellement aménagée en chambre,
 - Côté Nord-Est : une cuisine, une salle d'eau avec WC et une chambre,
- Et les 64/1.040èmes des parties communes.

L'appartement a fait l'objet de travaux partiels et approximatifs de rénovation, non terminés et en mauvais état par endroits. Des traces d'infiltration sont notamment visibles dans certaines pièces.

Règlement de copropriété : Acte du 30.12.1952 publié le 19.03.1953 volume 1498 numéro 35.

EDD : acte du 13.10.1983 publié le 13.10.1983 volume 5948 numéro 23.

Lesdits actes modifiés par la suite.

Syndic : Cabinet AMANS IMMOBILIER – 23 Boulevard du Docteur François Fénelon – 83000 TOULON.

DPE : D

Taux d'émission de gaz à effet de serre : B

MISE A PRIX : SOIXANTE DEUX MILLE SEPT CENTS EUROS (62.700 €)

Frais, droits et taxes en sus et, en outre,
aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente.

**Une visite sera assurée par la
SCP Robert PELISSERO – Thierry MARCER – Arnaud FIGONI,
Commissaires de justice associés à CUERS (Var),
le Lundi 12 Janvier 2026 de 10 h 00 à 11 h 00.**

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 22 JANVIER 2026 à 15 H 00
à l'audience des criées du Juge de l'Exécution Immobilière
du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (83000),
Palais de Justice de ladite ville - Place Gabriel Péri.**

LA VENTE EST POURSUIVIE A LA REQUETE DE :

1°) Madame Geneviève, Marie TORTEL divorcée COURY, née le 2 octobre 1959 à BOUGIE (Algérie), de nationalité française, demeurant 661 Boulevard du Maréchal Joffre - 83100 TOULON,
2°) Monsieur Michel, Victor, Emile COURY, né le 12 janvier 1951 à PARIS (XVème), de nationalité française, demeurant 11 Rue du Perche – 75003 PARIS,
Ayant tous deux pour Avocat constitué **Me Jean-Baptiste DURAND**, du Barreau de TOULON, Membre de l'AARPI DDA & Associés.

OCCUPATION DES LIEUX :

D'après les constatations du Commissaire de justice, le bien est libre de toute occupation. La débitrice saisie utilisait l'appartement de façon occasionnelle, les quelques affaires se trouvant à l'intérieur lui appartenant.

CONDITIONS POUR ENCHERIR :

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de TOULON.

Tout enchérisseur devra remettre préalablement à son Avocat, inscrit au Barreau de TOULON :

- un chèque de Banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable, représentant le 1/10ème de la mise à prix, et au minimum de 3.000 € ;
- l'attestation sur l'honneur prévue par l'article R.322-41-1 du Code des procédures civiles d'exécution.

Pour tous autres renseignements concernant les conditions de vente de l'immeuble, s'adresser aux Avocats exerçant près le Tribunal Judiciaire de TOULON qui ont seuls qualité pour enchérir.

Pour prendre connaissance du cahier des conditions de vente n°24/77, s'adresser :

- Soit au Greffe du Juge de l'Exécution dudit Tribunal sis à TOULON Place Gabriel Péri, où il est déposé et où il peut être consulté de 09 h à 11 h 30,
- Soit au Cabinet de l'Avocat poursuivant par email à contact@dda-avocats.com